

## Engagements Déontologique

Les consultants de 3AC Consulting, respectent les règles déontologiques de la pratique de l'accompagnement pour le bilan de compétences s'appliquant aussi au code déontologique de la formation professionnelle, qui sont les suivantes :

**En tant que consultant formateur, je m'engage à :**

- 1) Me conduire en accord avec le Code déontologique dans toutes les interactions.
- 2) Éviter la discrimination illicite dans les activités professionnelles, y compris l'âge, la race, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la religion, l'origine nationale ou d'invalidité.
- 3) Faire des déclarations verbales et écrites qui sont vraies et précises sur ce que je propose comme consultant en bilan de compétences.
- 4) Reconnaître que le Code de déontologie du bilan de compétences s'applique à ma relation avec les bénéficiaires.
- 5) Conduire et rédiger des rapports de recherches avec compétence, honnêteté dans les normes scientifiques reconnues et les directives applicables sous réserve. Ma recherche sera effectuée avec le consentement et l'approbation nécessaire de ceux qui sont impliqués, et avec une approche qui permettra de protéger les participants contre tout dommage potentiel. Tous les efforts de recherche seront effectués en conformité avec toutes les lois applicables dans le pays dans lequel la recherche est effectuée.
- 6) Maintenir, stocker et disposer de tous les dossiers, y compris les fichiers et les communications électroniques, créés au cours du bilan de compétences d'une manière qui favorise la confidentialité, la sécurité et la vie privée et se conforme à toutes les lois et accords applicables.
- 7) Chercher à être conscient de tout conflit ou conflit d'intérêt potentiel, divulguer ouvertement un tel conflit et offrir de me retirer lorsque survient un conflit.
- 8) Parler avec éthique ce que je sais être vrai pour les clients, les clients possibles ou des sponsors sur la valeur potentielle du processus de coaching ou de moi en tant que coach.
- 9) Bien expliquer et nous assurer qu'avant ou à la première réunion, mon bénéficiaire comprend la nature du bilan de compétences, la confidentialité et ses limites, les arrangements financiers, et tous les autres termes du contrat de bilan de compétences.
- 10) Avoir un contrat de bilan de compétences clair avec mes bénéficiaires avant le début de la relation de bilan de compétences et d'honorer cet accord.

11) Être responsable dans la fixation des limites claires, appropriées et culturellement sensibles pour gérer les interactions physiques, ou téléphoniques (courriels...), que je peux avoir avec mes bénéficiaires.

12) Evitez toute relation sexuelle ou romantique avec des bénéficiaires ou prescripteurs(trices). En outre, je serai attentif à la possibilité de toute intimité sexuelle potentielle entre les parties, y compris mon personnel et / ou assistants soutien et prendra les mesures appropriées pour résoudre le problème ou de résilier l'engagement afin de fournir un environnement sécuritaire global.

13) Respecter le droit du client de résilier la relation d'accompagnement du bilan de compétences à tout moment pendant le processus, sous réserve des dispositions du contrat. Je resterai attentif aux alertes si il y a un changement dans la valeur reçue de la relation du bilan de compétences.

14) Maintenir les niveaux les plus stricts de confidentialité avec tous les bénéficiaires, sauf si requis par la loi.

15) Avoir un accord clair sur la façon dont les informations sur le coaching seront échangées entre le consultant et le bénéficiaire.